



Rapport d'Activité

saison 21/22

Assemblée Générale

du 1^{er} avril 2023



Rapport d'activité

1- Les instances : le Conseil d'administration, le Bureau, et les réunions institutionnelles

Le président fait le point sur l'activité des instances :

- Le bureau se réunit tous les mardis matin, soit près de 40 réunions pour la saison 21/22
- Le conseil d'administration se réunit une fois par mois (le troisième mercredi du mois) sauf au mois d'août soit, 11 réunions pour la saison 21/22.
- à compter de 09/2022, une réunion mensuelle commune avec les partenaires agricoles, la Chambre d'agriculture, les jeunes agriculteurs et la FDSEA, les louvetiers, la DDTM, la FDC14 les premiers mardis de chaque mois pour traiter des dossiers en souffrance d'indemnisations agricoles
- La Fédération siège également dans de nombreuses instances et participe à de nombreuses réunions institutionnelles :
 - Participation à la CDCFS, en formation Dégâts, en formation ESOD
 - Représentation aussi au comité de gestion de la ressource en eau (en lien avec les problèmes de sécheresse etc.)

2- Hommage à Pierre-André Jeannerat

Disparu en novembre dernier, Pierre-André siégeait au conseil d'administration de la Fédération depuis presque 40 ans. Il était une référence incontestée en matière de Grand Gibier et ses compétences étaient nationalement reconnues.

Il a laissé une empreinte indélébile au sein de l'Association des Chasseurs de Grands Gibiers dont il a été longtemps le président.

Son engagement pour défendre la chasse était sans faille, c'était un véritable militant. Ses connaissances, notamment celles sur la biologie des espèces qui le passionnaient, nous manqueront beaucoup.

La meilleure façon d'honorer sa mémoire sera désormais de continuer son travail et de faire aboutir les projets qui lui tenaient à cœur.

La salle du Conseil d'administration portera désormais son nom.

En sa mémoire, une minute de silence a été observée.

Comme l'an dernier, les comptes rendus sont proposés sous forme de vidéo.

3- Commission Grand Gibier

Présentation d'un film réalisé par TEVI : (ci-dessous texte du film)

En novembre dernier, c'était avec une infinie tristesse que nous vous informions de la disparition de Pierre-André Jeannerat qui aura présidé cette commission pendant de nombreuses années. C'était un véritable militant. Ses connaissances, notamment celles sur la biologie des espèces qui le passionnaient nous manqueront beaucoup. La meilleure façon d'honorer sa mémoire sera désormais de continuer

son travail et de faire aboutir les projets qui lui tenaient à cœur. Aussi, nous débutons le rapport de cette commission par une espèce chère, à son cœur, le Cerf Elaphe.

Pour rappel, le **Cerf** est présent uniquement à l'ouest du département sur le massif de Cerisy. En dehors de cette unité, on l'observe de façon sporadique avec quelques individus provenant de départements voisins, l'Orne et l'Eure.

Lors de la saison écoulée ont été effectués des comptages nocturnes sur l'ensemble des massifs de l'UG de Cerisy, comprenant la forêt domaniale et les bois satellites, mais aussi des indices kilométriques pédestres pour le chevreuil. Quatre circuits ont été réalisés au cœur de la forêt en mars 2022. Concernant la tuberculose bovine, aucune détection de lésion macroscopique a été observée lors des examens visuels initiaux durant la saison de chasse sur le massif de Cerisy et les bois périphériques. Seul une péritonite sur une biche et une malformation sur le sabot d'un cerf nous sont parvenus.

Pour déterminer les attributions de **chevreuils**, il convient de prendre en compte la fourchette mini maxi par unité de gestion décidée conjointement dans le cadre d'une commission départementale, composée des membres de la fédération, des propriétaires forestiers privés, de la DDTM, de l'OFB, de l'ONF et des lieutenants de Louveterie. La situation du chevreuil peut se révéler hétérogène selon les secteurs, mais la population à l'échelle départementale se porte bien d'une manière générale, preuve en est avec le nombre de demandes toujours croissant.

Et n'oubliez pas, la fédération préconise de ne pas prélever de chevrette avant le 1er novembre. Sinon on fait un ou deux orphelins !

Enfin le **sanglier** dont la population est de plus en plus dynamique dans notre département, comme dans le reste de la France. Au cours de la saison écoulée, 2021-2022, 6394 sangliers ont été prélevés. C'est plus du double des prélèvements de la saison 2014-2015 qui avait connu 3105 prélèvements. Si nous pouvons nous réjouir de cette augmentation de prélèvements, en revanche, elle est le pendant d'une hausse également des dégâts agricoles et donc des indemnisations en faveur des exploitants, ce qui préoccupe fortement la fédération compte tenu de son impact financier. Pour la saison 2021-2022, c'est près d'un million d'euros consacré au coût de ces dégâts. À ce rythme, il sera difficile pour la fédération du Calvados de continuer ainsi compte-tenu du coût variable des céréales, créant de fortes incertitudes d'une année sur l'autre en raison du contexte géopolitique, mais aussi des aléas climatiques.

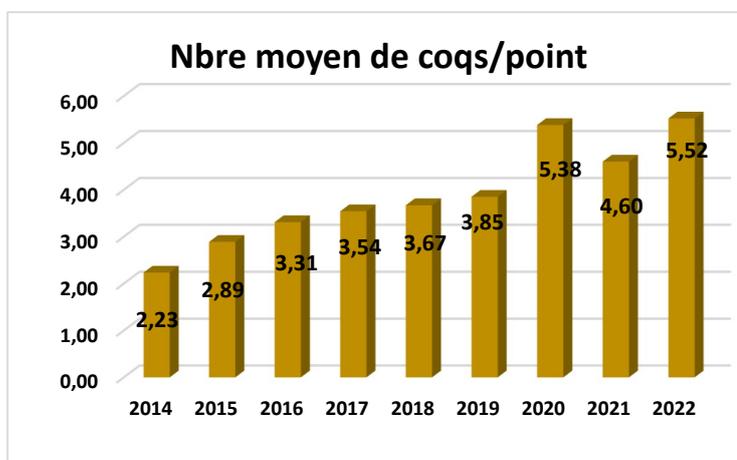
Dans ce contexte, la fédération a engagé un dialogue constructif avec le monde agricole en particulier la chambre d'agriculture : redéfinir notre politique d'indemnisation des dégâts en rappelant les droits, mais aussi les obligations de chacun afin de réduire la facture globale. Nous avons rappelé aux exploitants agricoles que si les fédérations départementales ont l'obligation d'indemniser les dégâts, pour autant l'exploitant, lorsqu'il est établi qu'il a eu une part de responsabilité de la survenue et de l'importance des dommages constatés, peut se voir imposer des abattements sur l'indemnisation. Ces abattements peuvent varier de 10 à 80 %, voire 100 % si les animaux viennent du fond de l'exploitant. Un courrier tripartite, signé de la fédération, de la chambre d'agriculture et des services de la préfecture DDTM a été adressé début janvier aux 700 exploitants ayant déposé un dossier d'indemnisation sur les trois dernières années pour les en informer. Nous espérons que cette coopération et entente entre les acteurs cynégétiques et agricoles portera ses fruits.

Les chasseurs ont aussi un rôle à jouer en matière sanitaire en distribuant, par exemple, des kits de prélèvement sanguin avec buvards. Fournis par la DDPP, ces buvards aident à la recherche de la tuberculose dans les zones où des bovins contaminés ont séjourné. Tous les résultats reçus à ce jour sont heureusement négatifs. Nous allons continuer de développer cette action, la saison prochaine.

4- Commission Petit Gibier - Responsable Geoffroy de Lesquen

Présentation d'un film réalisé par TEVI : (ci-dessous texte du film)

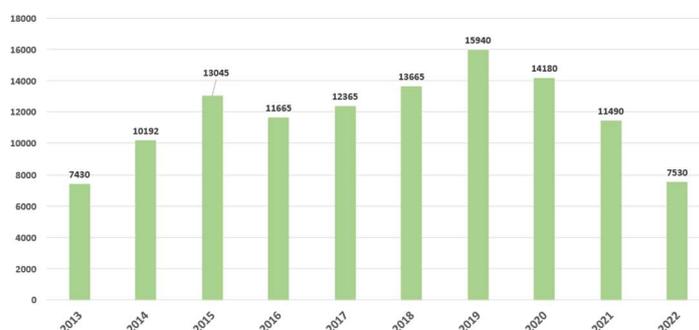
L'année 2022 confirme la bonne santé du petit gibier dans notre département. En effet le printemps plutôt sec que nous avons connu en a favorisé la reproduction, et l'épisode de galle d'il y a trois ans a fortement diminué la population de renards. Ainsi les indices de présence des différentes espèces continuent à progresser.



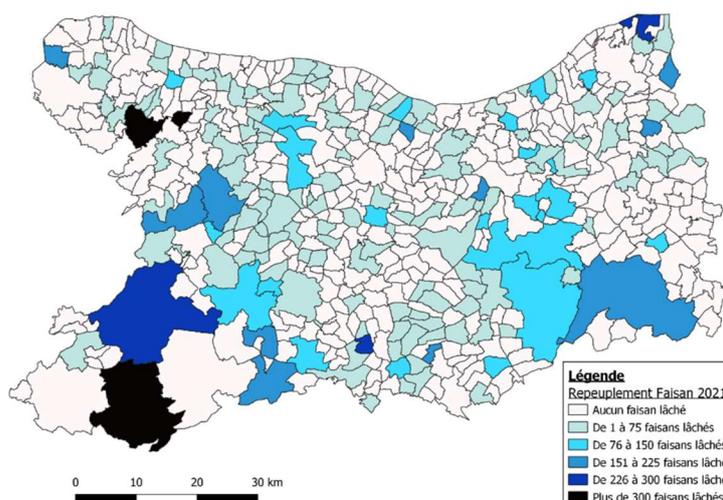
La population de **faisans**, sous l'impulsion de notre plan de repeuplement, continue d'augmenter et les comptages des **coqs chanteurs** ont presque doublé en huit ans.

Depuis 9 ans, c'est presque 120 000 oiseaux qui ont été lâchés sur environ 80 000 ha répartis sur presque tout le département. Merci à toutes les personnes qui se sont investies, et bravo pour cette réussite !

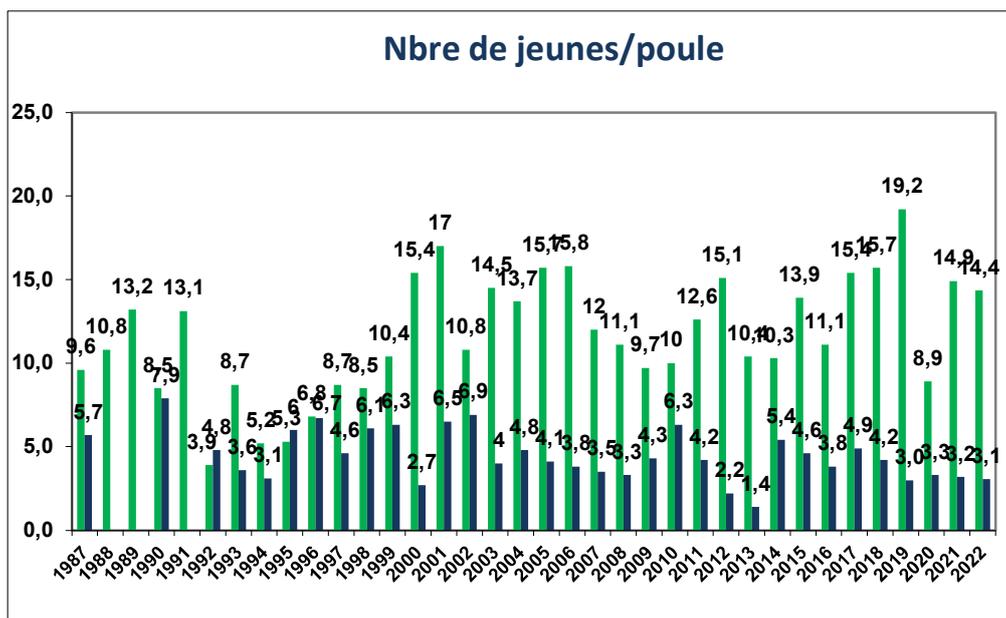
Evolution du nombre d'oiseaux lâchés par saison dans le Calvados



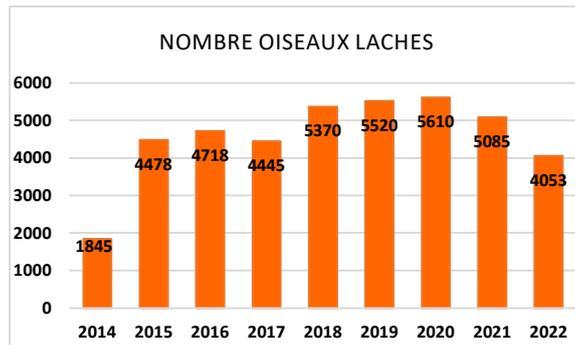
Carte sur le repeuplement Faisan par commune en 2022 sur le Calvados



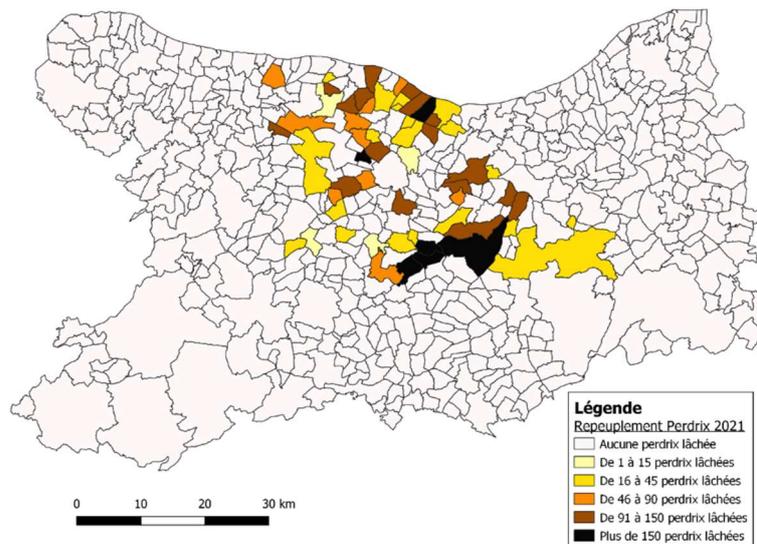
En 2023, la commission petit gibier propose de poursuivre l’opération : avis à tous ceux qui souhaitent se lancer dans l’aventure. Les techniciens de la fédération sont à leur service ! Plus caractéristique des territoires de plaines, la **perdrix** montre également une bonne dynamique dans le Calvados.



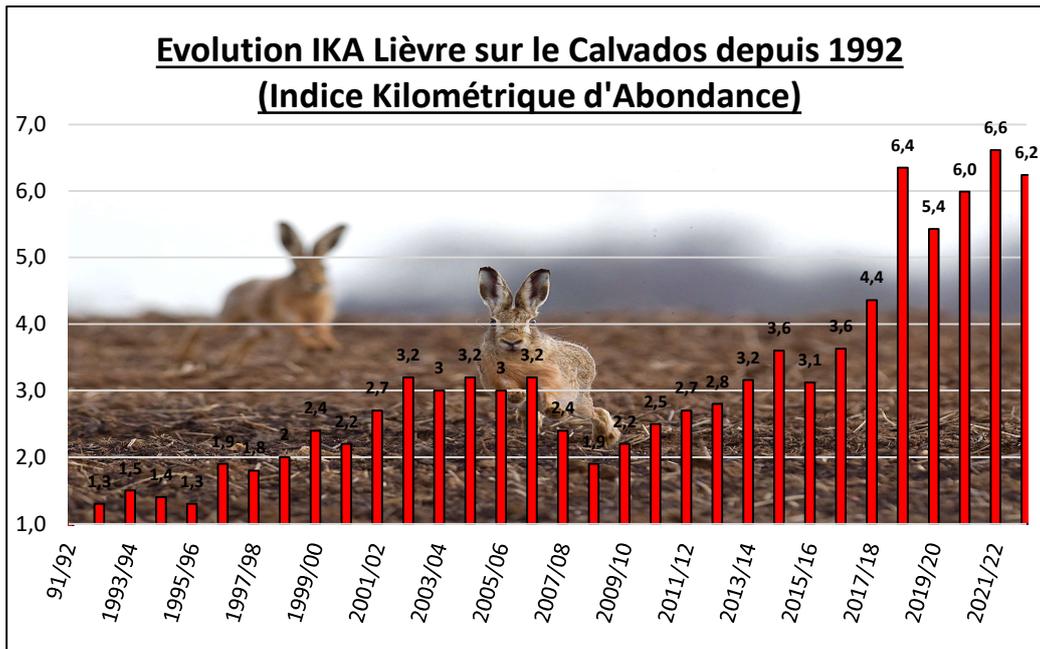
Les résultats du plan de réintroduction du plan initié depuis 2014 au nord de Caen sont encourageants malgré quelques déceptions. A date, ce sont 22 000 ha qui sont concernés. Nous allons également poursuivre nos efforts en continuant d’aider les territoires qui le souhaitent cette année.



Carte sur le repeuplement perdrix grise par commune en 2022 sur le Calvados



Enfin le **lièvre**, malgré un épisode d'EBHS en 2020 qui a causé une forte mortalité dans certains secteurs, semble en bonne forme avec des indices kilométriques d'abondance toujours en augmentation.



Bravo à tous pour ses résultats ! C'est le travail que vous faites sur vos territoires depuis des années qui est récompensé.

Mais attention : depuis cet été nous assistons à un retour en force du renard. L'épisode de galle semble bien loin et favorisé par une nourriture abondante, le nombre d'individus observés explose. Il est donc impératif de redoubler d'efforts sur le **piégeage** si nous ne voulons pas voir réduit à néant tout le travail de ces dernières années. C'est pourquoi la commission a décidé de conditionner l'ensemble des subventions à la lutte contre les nuisibles - enfin Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts, comme il faut dire maintenant...

Comme vous le savez, l'aménagement des territoires et d'une condition indispensable à toute réussite en matière de petit gibier. Nous rappelons d'ailleurs que c'est une obligation dans le cadre de notre programme de subventions, des plans perdrix et faisans. Toutes les solutions que vous connaissez (bandes de rupture, culture à gibier, plantation de haies, seaux d'agraineage, barres d'effarouchement...) continuent d'être subventionnées par votre fédération. Et cette année, nous lançons une expérimentation sur les **Jachères Fleuries** et les **bandes de Miscanthus**. En effet, nous pensons que ces deux solutions pourront plus intéresser les agriculteurs, notamment dans le cadre de la nouvelle politique agricole européenne. Au total, nous comptons consacrer environ 150 000 € cette année pour le petit gibier.

Oui le petit gibier a de l'avenir dans notre département ! C'est par lui que nous pourrions intéresser les jeunes générations à notre passion. Alors redoublez d'efforts, aménagez vos territoires, agrainez, contactez vos techniciens pour vous faire aider. Nous sommes à votre disposition !

Merci de votre attention et nous vous souhaitons une bonne reproduction 2023.

5- Commission Gibier d'eau - Responsable Charles Odend'hal

Présentation d'un film réalisé par TEVI : (ci-dessous texte du film)

Rapport d'activité présenté à l'AG du 1^{er} avril 2023

- **La Réserve ornithologique Jean Claude Diverres de Saint-Samson**

Gérée depuis plus de 35 ans par la fédération des chasseurs du Calvados, cette réserve emblématique accueille le public dont des groupes scolaires de novembre à début avril. Nous tenons à remercier vivement toutes les personnes et associations qui ont assuré les permanences pour l'accueil du public, sur la réserve, particulièrement l'association des chasseurs de la vallée d'Aure, l'association intercommunale des chasseurs de la vallée de la Dives, l'association départementale des piégeurs et déterreurs du Calvados, l'association des gardes particuliers du Calvados, l'association des chasseurs à l'Arc du Calvados, l'association la Sauvagine entre Seules et Touques, la Sauvagine, la Ligue des Sauvaginiers.

- **La grippe aviaire**

Cette saison de chasse a été particulièrement touchée par cet épisode d'influenza aviaire dès juillet sur notre littoral. Cet épisode a principalement touché la famille des Laridés (goélands, mouettes et sternes). La grippe aviaire pour cette saison c'est, 314 foyers en élevage, 86 cas en basse cours et des milliers d'oiseaux sauvages retrouvés morts sur tout le territoire. Des dispositions ont été prises avec les services de l'Etat en bonne intelligence pour permettre une continuité de la pratique de la chasse dans le département avec le transport et l'utilisation d'appelants en fonction de la catégorie du détenteur. Seuls les chasseurs à la botte du DPM n'ont malheureusement pas pu transporter d'appelants malgré les négociations de la Fédération. Espérons être épargné par cette problématique la saison prochaine.

- **Arrêté pompage du 9 juin 2021 du ministère de la transition écologique :**

Il pour objet d'encadrer les pratiques de pompage applicables aux plans d'eau de plus de 3Ha. Il prévoit l'interdiction de pompage entre le 15 juin et le 30 septembre pour les mares de plus de 3Ha sauf dérogation. Un questionnaire a été adressé par la DDTM aux propriétaires concernés dans le cadre de cette dérogation.

La fédération poursuit ses actions visant à démontrer la capacité des acteurs du marais à mettre en place des bonnes pratiques et des actions concrètes qui ont permis dans le marais de la Divettes environ 1800 ha :

- A financer la mise en place d'une vanne pour sécuriser le secteur de Merville Franceville
- A financer la restauration de la vanne de Cabourg très endommagée
- A mettre en place un calendrier par secteur du marais avec l'appui de référents
- A mettre en place des règles de bonnes pratiques
- A réparer le clapet de Sallenelles

Cette opération a permis aux propriétaires de gabion de mettre en eau malgré une sécheresse importante cette année sur le département.

Cet exemple illustre notre capacité à agir activement en faveur de la préservation de la ressource en eau.

- **Arrêté sécheresse :**

Cette année, la sécheresse particulièrement intense sur notre département a contraint les pouvoirs publics à prendre des arrêtés pour réglementer la consommation d'eau par bassin versant. Parmi les plus touchés, les bassins versants de la Vire et de la Seules retardant le remplissage des mares de gabion.

- **Chasse des oies en février :**

Une fois de plus nous n'avons pas été autorisé à chasser les oies en février. Le dossier semble au point mort malgré les nombreuses controverses sur le gazage des oies en Hollande.

- **Gabion pédagogique :**

Cette opération rencontre un franc succès depuis son inscription à la plateforme internet Cocagne de partage de territoire en France entière.

80 % des inscriptions se font sur Cocagne et 20% à la FDC14.

La grande majorité des nuits ont été réservées, soit 25 personnes inscrites venants de toute la France : Calvados, Seine et Marne, Seine Maritime, Loire Atlantique, Orne, Val d'Oise, Loir et Cher et Eure et Loir.

Certains participants ont décidé de s'inscrire au permis de chasser à la suite de cette belle expérience !

- **Nuit découverte jeune permis :**

La Fédération a mis en place cette année des nuits de gabion découverte, offerte gracieusement aux nouveaux permis par des propriétaires privés.

La Fédération souhaite poursuivre ce partenariat et invite les propriétaires qui seraient intéressés pour faire découvrir cette chasse à un jeune permis à contacter la Fédération. L'objectif : faire découvrir davantage la chasse au gabion qui dans certains cercles est méconnue et fournir un accès au territoire parfois compliqué quand on est jeune permis.

- **Retour des carnets de hutte**

Sur la saison 2021/2022 : Il y avait 570 gabions détenteurs d'un numéro.

454 carnets de gabion ont été distribués et 440 retournés pour 84 gabions non chassés et 356 gabions chassés

- **ISNEA et projet balise FRC**

L'ISNEA (Institut scientifique Nord Est Atlantique) continue son travail de suivi de la faune initié il y a maintenant 10 ans.

Ces travaux stratégiques pour la pérennité de la chasse au gibier d'eau continuent avec une nouvelle convention et une nouvelle organisation. La FNC (Fédération National de Chasse) est directement impliquée.

Les comptages de la réserve Jean Claude Diverres sont très régulièrement remontés à l'institut pour alimenter leur base de données. Un comptage hebdomadaire est réalisé sur la réserve.

Une réunion lecture d'ailes est programmée tous les ans et en moyenne environ 300 ailes sont lues depuis une dizaine d'année.

Ce programme s'inscrit dans un partenariat avec la FNC, ISNEA et l'ANCGE qui vise à étudier la dynamique des populations.

Une nouvelle stratégie est mise en place dans le recueil de donnée de l'exploitation des radars avec pour but d'être toujours plus précis dans la reconnaissance des échos radar par espèce.

Espérons qu'Isnea retrouve un bon dynamisme dans ses publications scientifiques afin d'influencer pas ses études nos dirigeants.

Enfin, un projet régional de suivi télémétrique d'anatidé par balise GPS sur la région NORMANDIE piloté par la FRC est en cours. L'objectif de cette étude est de s'inscrire dans un programme national et en tirer des enseignements régionaux, notamment sur l'utilisation des milieux (type d'habitat, milieux ouverts, types de mares, etc.) afin de mettre en valeur la gestion mise en place sur les zones de réserve et des terrains visités. Les connaissances sur l'interconnectivité entre les réserves de Normandie pourront également être explorée pour comprendre les échanges de populations, notamment en périodes perturbées (sécheresse, inondation, gel prolongé, etc.).

27 oiseaux devraient être équipés sur la région Normandie dont 6 sur le Calvados.

- **Label Territoire de faune sauvage**



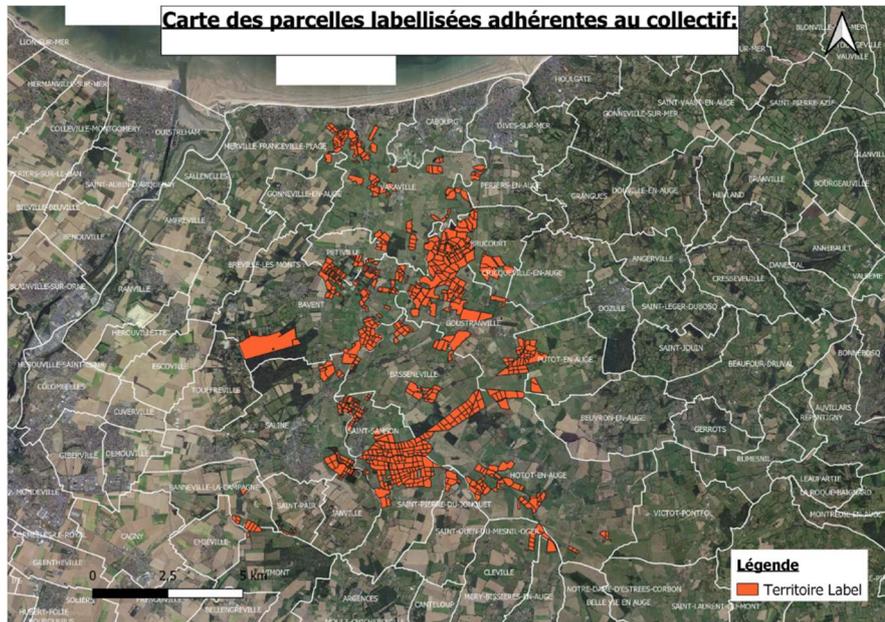
Ce label reconnu au niveau Européen, a pour but de mettre en avant le rôle clef des acteurs du marais dans la conservation de la biodiversité (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs). Celui-ci permet de pérenniser et de démontrer par sa pratique vertueuse l'utilité de la chasse. L'entretien des marais est très coûteux et requiert une véritable expertise que les chasseurs possèdent. Toutes ces milliers d'heures

offertes à la nature pour vivre leur passion forme un cercle vertueux.

Les territoires adhérents au collectif « Vivre les marais de la Dives » sont officiellement labellisés par le comité d'évaluation Wildlife Estates et le jury international depuis le 25 mai 2022

Une inauguration officielle a eu lieu le 07 juillet 2022 à la réserve Jean-Claude Diverres à St Samson avec la mise en place d'un panneau de communication.

Actuellement nous avons 125 adhérents pour 2500 hectares ! La Fédération souhaite mettre en place des groupes de travail afin d'établir des chartres de bonnes pratiques sur la gestion des mares de gabion (vidange pas avant avril, laisser des mares en eau ...). Ces chartres seront à disposition des adhérents et permettront d'accompagner les propriétaires dans la gestion de leur installation.



- **Au service des chasseurs de gibier d'eau**

Parce que la chasse du gibier d'eau est une formidable chance pour la chasse du Calvados, la Commission gibier d'eau, au-delà des missions précédemment évoquées, entend apporter à tous les

chasseurs de gibier d'eau du département la meilleure information possible et tout appui nécessaire. Certains dossiers complexes sont suivis par la Fédération, en étroite collaboration avec l'administration. Il en est ainsi de la Loi sur l'eau et de différents arrêtés qui régissent le pompage de l'eau, le remplissage, la vidange et l'entretien des mares de gabions.

Un appui tout particulier est apporté aux propriétaires de gabion au sujet des questionnaires DDTM permettant de sécuriser la conformité des installations par un nouvel arrêté. De nombreuses questions sont remontées, la fédération est présente pour y répondre.

Pour la 2ème année consécutive nous avons lancé l'opération conjointe avec les associations de gibier d'eau « balance ton nid » qui a permis de fabriquer une cinquantaine de nid à disposer dans nos marais.

6- Commission Piégeage et Garderie - Responsable Pierre Houfflack

En préalable, une mise au point sémantique est nécessaire. Il convient de ne plus utiliser le terme « nuisible » pour désigner les espèces que nous avons l'habitude de réguler, mais d'ESOD pour espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

Pour autant, les déprédations que peuvent commettre certaines espèces restent ponctuellement importants et il est donc indispensable de suivre leur évolution, et de pouvoir le cas échéant intervenir en cas de problème. C'est une des missions principales qui échoit à la commission piégeage et garderie. Il en ressort que la garderie c'est : le suivi d'un territoire, la sécurité, la prévention et les contrôles. Ainsi, le piégeage participe à la préservation et donc au développement de la faune et de la flore sauvages.

Par ailleurs, nous rappelons l'obligation de retourner son bilan piégeage à la Fédération et à la DDTM. Nous vous rappelons l'importance du retour de vos observations, de vos bilans, ces derniers étant obligatoire pour les piégeurs auprès de la FDC 14 et de la DDTM, même si vous n'avez pratiqué au cours de la saison écoulée. Merci à tout-ceux qui ont répondu à la feuille d'enquête et à celle de déclarations de dégâts commis par la petite faune sauvage, ainsi qu'à la chambre d'agriculture, aux gardes particuliers, aux mairies pour les retours sur la fiche commune.

- **Ragondin et rat musqué**

Pour rappel la fédération de chasse n'a pas vocation à s'occuper des espèces envahissantes. Elle participe à la formation des piégeurs et de la régulation des ESODS.

- **Fouine, martre et autres mustélidés**

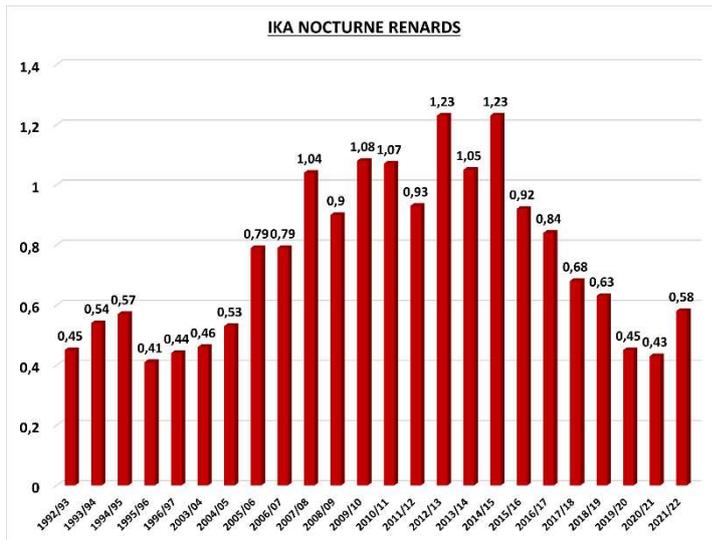
Comme vous le savez, ces petits carnivores très discrets connaissent des évolutions de populations hétérogènes mais n'en demeurent pas moins des prédateurs potentiels, notamment sur les élevages ou lors d'opérations de repeuplement. Depuis 2012, la belette et le putois dont les effectifs restent faibles ont été retirés de la liste des ESOD, ainsi que la martre en 2019.

Seule demeure la fouine, réintégrée dans la liste des espèces classées ESOD en 2021, et depuis 315 animaux ont été capturés. Bien que discrète cette espèce reste un redoutable prédateur sur les volailles, les colombidés, etc et pose également beaucoup de soucis dans les bâtiments avec la dégradation de la laine de verre, les déjections mais aussi des nuisances sonores lors de ses déplacements sur les plafonds. Nous avons même eu des cas signalés dans des établissements scolaires.

Les nombreux signalements au cœur des zones urbaines, sans compter celles dans les villages, confirment bien le caractère anthropophile de l'espèce.

- **Le renard**

Le piégeage et la chasse du renard, animal totem de toutes les associations écologistes, sont de plus en plus contestés par une société qui ne voit plus en goupil le pilleur de poulailler qu'il est pourtant bel et bien.



Le renard, dont la population avait été fortement impactée par la gale sarcoptique apparue sur le sud du département en 2013, effectue son retour de manière assez hétérogène. Les résultats des comptages en attestent ainsi que les observations de plus en plus régulières lors battues, à la moisson, etc. Alors soyez vigilants pour ne pas perdre l'embellie enregistrée sur les populations de petit gibier, notamment le lièvre et le faisan. Si l'impact de la prédation est une notion délicate à appréhender, il n'est pas abusif de dire que réguler le renard

épargnera plusieurs compagnies de perdrix, des couvées de faisans et quelques lièvres sur chacun de nos territoires.

En 2021-2022 les 510 bilans collectés par La Fédération font état d'au moins 1687 renards piégés, 1081 tirés à la chasse, et 128 déterrés.

Aussi afin de protéger nos gibiers, nos petits élevages sans oublier certaines espèces protégées, il est indispensable de piéger, déterrer, organiser des battues, chasser à l'approche ou à l'affût à partir du 1^{er} Juin.

- **Les corvidés**

Le renard ne doit pas nous faire oublier un autre groupe de prédateurs à l'impact très important sur le gibier, et dont l'abondance saute pourtant aux yeux ; les corvidés.

Dans le cadre de la gestion des espèces de petit gibier, des espèces migratrices ou des espèces protégées, notamment les passereaux, il est impératif de réguler les pies et les corneilles noires.

Le corbeau freux, granivore, a quant à lui un impact réel sur les activités agricoles, notamment au moment des semis de maïs et autres cultures, et ce depuis le retrait des répulsifs sur semences. N'oublions pas que l'agriculteur ne bénéficie d'aucune indemnité pour ces dégâts et que l'achat de nouvelles doses de semences reste entièrement à sa charge, sans parler du travail de réensemencement.

Les bilans reçus par la Fédération font état de 6514 captures de corvidés par piégeage, dont 2452 pies, sans oublier 15059 corvidés prélevés à tir en période de destruction, dont 8365 corneilles noires.

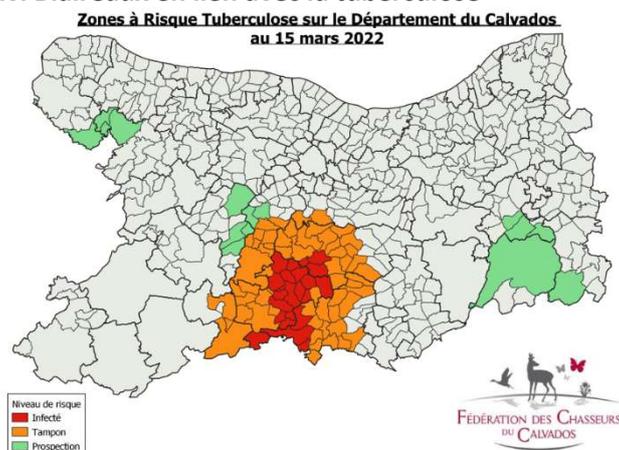
- **Les autres mode régulation**

Si le travail de cette commission porte surtout sur le piégeage, rappelons qu'il existe aussi d'autres moyens pour réguler les espèces qui peuvent commettre des dégâts.

Le déterrage, la chasse en battue, les tirs d'été, les destructions de printemps des corvidés à tir, la chasse à l'arc sont autant de modes de chasse passionnants et qui de surcroît plaisent aux nouveaux et jeunes chasseurs.

Tous ces modes sont complémentaires et il est important de respecter les efforts des uns et des autres, chaque mode ne pouvant se pratiquer partout compte tenu des caractéristiques topographiques, de l'habitat, des infrastructures routières, de la proximité de zones non chassées, etc. N'hésitez donc pas à ouvrir vos territoires à ces pratiques. Toutes les informations nécessaires, les formalités à effectuer sont disponibles sur le site de la Fédération.

- Suivi Blaireaux en lien avec la tuberculose



Une convention importante a été signée en 2022 entre la Fédération des Chasseurs du Calvados et la DDPP (Direction départementale de la Protection des Personnes). Par cette convention, l'Etat confie à la FDC14 la mise en œuvre et le fonctionnement de l'opération de suivi et de recherche de la tuberculose dans la faune sauvage dans le cadre du

dispositif SYLVATUB. Concrètement, cela signifie que notre agent référent sur cette mission recense les terriers dans les zones à piéger, coordonne les piégeurs et collecte les blaireaux à faire analyser. Cette convention reconduite en 2023, est l'occasion de remercier la DDPP pour la confiance accordée à notre Fédération.

- Les gardes particuliers

Si la garderie particulière n'est pas de la responsabilité de la Fédération, il n'est cependant pas superflu pour cette commission de l'évoquer, la surveillance des territoires faisant partie du décor cynégétique. A cette date, il y a 147 gardes chasses particuliers assermentés et opérant sur des milliers d'hectares dans le Calvados.

Ils sont agréés sur des parcelles privées, des communes ou des collectivités territoriales.

Ils ont la possibilité, sur les territoires sur lesquelles ils sont assermentés, de réguler toutes l'année les animaux susceptibles d'occasionner des dégâts.

Alors piégeurs, gardes-chasses ou simples chasseurs, nous devons tous nous soutenir et participer à l'effort de régulation pour préserver la biodiversité de nos territoires et redynamiser la chasse dans le Calvados.

A la fin de la diffusion de la vidéo, le président annonce qu'une nouvelle politique en matière de piégeage sera proposée.

Il donne des indications sur ce que pourraient être les nouvelles orientations :

- Fin de la prime à la prise
- Augmenter les subventions à l'égard des piégeurs. Elles pourraient être multipliées par 3. Une réunion avec l'ensemble des piégeurs sera organisée à la Fédération afin de définir ensemble les modalités, les financements et les surfaces concernées.

7- Commission Sécurité - Responsable Jean Christophe Aloé

Nous allons passer à un sujet emblématique pour l'avenir de la chasse, celui de la sécurité à la chasse pour les chasseurs et les non-chasseurs.

Le dossier sécurité occupe une grande place chez nos détracteurs, chez ceux qui veulent nous décréditer... avec des chiffres tronqués, faux !

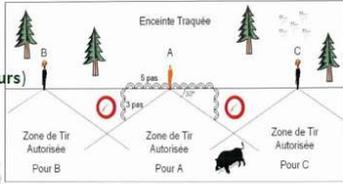
Et pourtant en matière de sécurité, nous avons fait baisser les accidents de chasse, d'une façon jamais égalée par aucune autre corporation.

Les accidents de chasse ont été divisés par 4, et même par 5 pour les accidents mortels en 20 ans. Alors que dans le même temps, les coups de carabine ont été multipliés par 5 pour faire face à l'explosion de gibier.

Sécurité : un priorité absolue
1/2

Formation décennale :
Instaurée par la loi du 24 juillet 2019 et par l'arrêté du 5 octobre 2020. Formation de remise à niveau des règles de sécurité à passer tous les 10 ans.

Quelques chiffres :
2897 chasseurs formés (oct.2021 à ce jour)
90 sociétés et amicales de chasse formées
103 sessions organisées (entre 25 et 40 chasseurs)



Nous n'avons attendu personne pour faire le ménage dans nos rangs quand c'était nécessaire. La preuve, la formation décennale obligatoire depuis 2019 est une initiative au départ des chasseurs. Pour notre département, depuis la mise en place de cette formation en octobre 2021, nous avons formé près de 3000 chasseurs. La demande est forte tant au niveau des sociétés et amicales de chasse que des chasseurs individuels.

Nous planifions sur l'année des sessions pour les chasseurs dans nos trois sites (Siège, Chouain et Saint-Samson). Et sur demande des amicales de chasse elles-mêmes avec un minimum de 25/30 chasseurs, le technicien de secteur vous propose une session sur mesure.

Pour renforcer son utilité, la fédération va préconiser de faire suivre cette formation prioritairement par ceux qui ont obtenu leur permis de chasser avant 1975.

Sécurité : un priorité absolue
2/2



Commission de Sécurité à la chasse de la FDC14 :
Obligation découlant de la loi du 24 juillet 2019.

- Présidée par le président de la Fédération et composée de tous les administrateurs.
- Des pouvoirs renforcés du Président (ex : avis sur les poursuites disciplinaires engagées à l'encontre des chasseurs ayant enfreint des règles de sécurité).

La loi de réforme de la chasse de 2019 a également prévu la refonte des commissions sécurité des Fédérations départementales. J'attire votre attention sur ce point car cette commission dispose à présent de pouvoirs renforcés.

A titre d'exemple : le règlement intérieur de la commission prévoit une procédure disciplinaire.

En cas de faute grave ou répétées à la sécurité, la commission peut demander au président une sanction pécuniaire ou de solliciter les autorités compétentes pour une suspension de permis de chasser à l'encontre du chasseur contrevenant.

D'autre part, vous avez sans doute entendu les annonces de la secrétaire d'Etat, Bérangère COUILLARD en janvier dernier pour rendre obligatoire une formation en direction des responsables de battue.

Nous sommes en attente des instructions de la FNC qui doit construire et nous proposer un module commun à toutes les fédérations.

8- Commission Communication - Responsable Caroline Bernier

Depuis quelques mois, vous l'aurez compris, nous avons mis l'accent sur la communication ! La fédération est active sur les réseaux sociaux avec un compte Facebook et désormais un compte twitter. Une newsletter est également envoyée à tous les chasseurs adhérents depuis janvier 2023. Je vous invite donc à suivre notre actualité sur les réseaux sociaux et devenir ainsi des chasseurs connectés et être à jour des informations importantes et des différents événements organisés.

En termes de communication, nous avons aussi l'ambition de vous présenter dès le mois d'avril notre nouveau logo et un nouveau site internet plus facile à utiliser.

9- Projets en lien avec la Biodiversité dans le cadre de l'écocontribution

Au-delà de nos missions classiques de FDC, nous sommes amenés de plus en plus à exercer une action environnementale.

Avec la loi chasse de 2019, des **missions de gestion de la biodiversité** nous ont été confiées par le biais du dispositif d'écocontribution.

Pour bien comprendre, lorsque vous validez votre permis de chasser, vous contribuez à hauteur de 5 € avec 10 € versés par l'Etat, au financement des actions concrètes en faveur de la biodiversité. Les projets sont proposés par les FDC à l'OFB qui les examine.

A titre d'exemple, pour 2021/2022 deux projets ont été menés par notre Fédération :

- Le premier est la mise en place de **500 ha de couverts en intercultures** avec 2 mélanges, sur les territoires adhérents.
- Et le second, le recensement de la faune sauvage, petit gibier sédentaire (lièvre, perdrix et faisan), et des espèces migratrices (Anatidés).

D'autres projets d'Eco-contribution ont été menés en coordination avec notre Fédération Régionale des Chasseurs :

▪ Le premier : c'est une journée de collecte des déchets, essentiellement plastiques avec 7 territoires de chasse impliqués. C'est l'opération **J'aime La Nature Propre** qui a lieu également en même temps dans toute la France en mars 2022. Belle opération de visibilité pour les chasseurs qui montrent leur engagement en faveur de la nature.

Pour notre première participation, on a réuni 115 bénévoles. Et plus de 14m3 de déchets ont été ramassés. Merci à tous les responsables de ces territoires et à Philippe SAINT-BOMER VILLAIN, membre du bureau et coordinateur de l'édition du Calvados.

▪ Le second, c'est un projet **de plantation de haies et de restauration de mares** :

Avec 1730 m de linéaires plantés sur 4 communes et 19 mares restaurées sur 11 communes.

10- Commission financière – Responsable Marc Lemarchand

Présentation du compte de résultat pour la saison 2021/2022 par le Trésorier de la FDC14, Monsieur Marc Lemarchand.

Le compte de résultat fait apparaître un résultat **bénéficiaire de +75 642.87 euros**.

DEPENSES	TOTAL		AMELIORATION DE LA CHASSE		FRAIS GENERAUX		DEGATS GIBIER		ECO-CONTRIBUTION		AUTRES FINANCEMENT	
	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022
Achats	159 664,07	267 019,13	32 505,42	56 805,95	29 570,46	27 188,80	97 588,19	109 936,75	-	73 087,63		
Entretien - Assurances	104 597,00	109 783,03	32 411,73	35 231,11	71 940,47	74 307,12	244,80	244,80	-	-		
Prestations de services	295 304,30	313 056,20	50 045,22	60 997,80	185 803,45	180 622,37	54 765,35	64 892,85	4 690,28	6 543,18		
Impôts et Taxes	32 653,82	35 554,20	8 453,25	10 808,87	24 200,57	24 745,33						
Frais de personnel	677 291,53	634 168,28	246 686,23	270 630,25	304 277,45	186 367,91	95 059,34	133 548,99	31 268,51	43 621,13		
Subventions, Cotisations et Indem.	886 158,04	938 765,66	100 191,13	133 805,96	6 911,47	34 331,24	662 260,44	704 838,46			66 795,00	65 790,00
Frais financiers	-	-	-	-	-	-	-	-				
Charges Exceptionnelles DEGATS	-	-	-	-	-	-	-	-				
Charges Exceptionnelles FDC	84 376,71	90,00	780,40	-	83 596,31	90,00						
Provision retraite	-	2 549,46	-	-	-	2 549,46						
Amortissement	74 794,43	85 225,86	34 831,52	31 813,10	39 962,91	53 412,56						
Report en fonds dédiés	79 728,42	81 421,47							79 728,42	81 421,47		
GESTION DEPENSES	2 394 568,32	2 467 633,09	555 904,90	600 093,04	746 263,09	583 614,79	909 918,12	1 013 461,85	115 687,21	204 673,41	66 795,00	65 790,00

RECETTES	TOTAL		AMELIORATION DE LA CHASSE		FRAIS GENERAUX		DEGATS GIBIER		ECO-CONTRIBUTION		AUTRES FINANCEMENT	
	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022
Cession Diverses	84 541,08	102 491,29	17 737,55	29 081,08	66 783,53	73 410,21						
Recettes Statutaires	1 183 413,91	1 165 156,82	92 045,91	92 386,32							1 091 368,00	1 072 770,50
Subventions Reçues	361 100,31	435 508,34	7 691,00	7 900,00	53 188,00	52 200,00			152 820,31	201 512,34	147 401,00	173 896,00
Produits Accessoires	38 247,23	41 626,92	-	3 000,00	38 247,23	38 626,92						
Produits Financiers	11 645,60	14 448,06			6 056,71	2 844,14	3 588,89	11 595,92				
Repiprov retraite	49 327,48	-			49 327,48	-						
Produits exceptionnels dégâts	511 055,00	773 370,06					511 055,00	773 370,06				
Produits exceptionnels FDC	22 504,24	3 220,00	18 350,00	-	4 154,21	3 220,00						
Transfert de charges	7 889,12	7 462,47	5 974,26	6 737,59	1 914,86	724,88						
GESTION RECETTES	2 269 723,94	2 543 275,96	141 818,72	139 104,99	219 672,02	171 026,15	516 643,89	784 965,98	152 820,31	201 512,34	1 238 769,00	1 246 666,50
RESULTAT	- 124 644,38	75 642,87	- 414 086,18	- 460 988,05	- 526 591,07	- 412 588,64	- 393 274,23	- 228 495,87	37 133,10	- 3 161,07	1 171 974,00	1 180 876,50

Le Président,

Le Secrétaire,